

**DAJI/2020/Décision/Subvention/08**

Décision portant validation du versement  
d'une subvention à l'association étudiante des  
Juristes d'Affaires Internationales

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020  
donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la faculté de Droit et de Science Politique en date du 02  
mars 2020, portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Une subvention d'un montant total de 3 500 € est accordée au titre de la participation de la Faculté  
de Droit et Science Politique à l'association étudiante des Juristes d'Affaires Internationales. Cette  
subvention a pour but d'aider au fonctionnement de l'association en vue de la participation des  
étudiants au concours international d'arbitrage « Moot Court de Vienne »

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'IDA : 9110 DB.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 03 mars 2020

  


**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université